

## La modification anormale des océans peut avoir un impact sur l'ensemble de la planète

Les océans recouvrent 70 % de la surface de la Terre. Ils nous fournissent une grande variété de biens et de services, notamment de la nourriture et des routes commerciales, tout en contribuant à l'équilibre écologique de la planète. Les activités humaines ont endommagé la santé des océans, les empêchant de remplir ces fonctions importantes. Pourtant, ces impacts négatifs n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Le Japon est l'un des pays en pointe pour la réalisation des objectifs mondiaux visant à protéger cette ressource vitale.

L'eau contenue par les océans du monde entier se déplace selon un gigantesque système de circulation en partie régulé par la température. Dans l'océan Atlantique, l'eau de mer refroidit en passant près du Groenland dans le cercle arctique, devient plus dense et coule dans les fonds océaniques. Le flux ralentit et se déplace vers le sud jusqu'à ce qu'il passe la pointe méridionale de l'Afrique et plonge dans l'océan Indien. Il se mélange alors avec l'eau refroidie par l'Antarctique et poursuit vers l'est jusqu'à l'océan Pacifique. L'eau de mer, qui s'est réchauffée au cours de son long voyage, remonte à la surface et retourne vers l'ouest dans l'océan Pacifique, puis l'océan Indien, contournant à nouveau l'Afrique par le sud pour finalement revenir par le nord dans l'océan Atlantique.

Si tous les océans du monde se réchauffaient, la fonction de refroidissement de l'eau de mer dans l'Arctique et l'Antarctique s'en trouverait affaiblie, et la circulation des eaux profondes serait interrompue ou ralentie. Si l'on ignore précisément l'impact que cela pourrait avoir, il ne fait pas de doute que le climat, l'environnement et les écosystèmes mondiaux seraient totalement bouleversés.

Les océans doivent également faire face à une acidifica-

tion induite par des émissions de plus en plus conséquentes de dioxyde de carbone. Selon une estimation, les océans absorbent la moitié du dioxyde de carbone libéré dans l'atmosphère par la combustion de combustibles fossiles tels que le pétrole et le charbon, ce qui acidifie l'eau de mer. Cette augmentation des niveaux de dioxyde de carbone dans les océans change significativement l'environnement marin. Elle empêche la synthèse du carbonate de calcium, ce qui affecte les organismes vivants ayant des coquilles en carbonate de calcium tels que les coquillages, les mollusques et les coraux. Ces organismes jouant un rôle clé dans la chaîne alimentaire marine, leur disparition détériore gravement l'écosystème océanique.

Dans les discussions sur la protection des océans et des ressources marines, l'accent a jusqu'à présent été mis sur la prévention de la pollution marine et la gestion durable des ressources halieutiques, des enjeux directement liés à la vie humaine. Cependant, grâce à une prise de conscience de plus en plus vive de l'importance de l'environnement et des écosystèmes marins, la nécessité d'une gestion globale et d'un usage durable des océans a été largement reconnue, comme en témoigne l'adoption de l'objectif 14 des objectifs de développement durable (ODD).

L'ODD 14 a pour ambition de « conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable ». Il intègre dix cibles, dont 1) la prévention de la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres ; 2) la restauration des écosystèmes marins ; 3) la réduction de l'acidification des océans ; 4) le contrôle des volumes de pêche ; 5) l'abolition de la surpêche et de la pêche illicite ; et 6) la préservation d'au moins 10 % des zones marines et côtières. Une version antérieure de ces efforts était portée par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (adoptée en 1982 et entrée en vigueur en 1994), qui a

créé une nouvelle approche de la gestion des océans selon le principe de gestion des affaires marines.

## Un héritage commun de l'humanité : Droits et responsabilités

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer a établi un système de cartographie des fonds marins stipulant que la mer territoriale d'un pays s'étend à 12 milles marins (soit près de 22,2 kilomètres) de ses côtes. Le système comprend des règles gouvernant les zones économiques exclusives et les plateaux continentaux, faisant de la zone marine située en dehors des mers territoriales et des plateaux continentaux la propriété commune de l'humanité. La Convention accorde également aux États côtiers un droit exclusif de développer et d'exploiter les océans dans une zone s'étendant jusqu'à 200 milles marins (soit près de 370 kilomètres) de leurs côtes tout en leur demandant de gérer ces zones marines de manière responsable. Compte tenu de l'absence de frontière dans les océans et des mouvements de migration des poissons, la rupture de l'équilibre naturel dans une zone circonscrite peut s'étendre largement. Ainsi, le développement et l'exploitation non réglementée des océans comportent des risques imprévisibles. Dans les années 2010, les discussions internationales et les efforts menés pour la protection ainsi que pour le développement et l'utilisation durables des océans se sont intensifiés. Cependant, si les scientifiques et les experts s'accordent sur la nécessité urgente de mesures internationales pour protéger les océans, la plupart des pays et une grande partie de l'opinion publique n'ont pas conscience de la gravité de la situation.

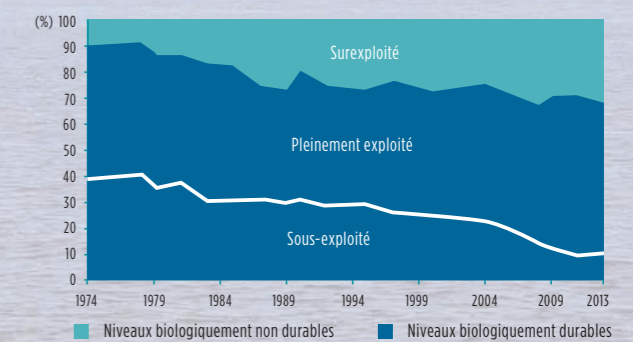
En juin 2017, les Nations unies ont organisé une conférence de haut niveau sur les océans visant à appuyer l'objectif de développement durable 14, montrant ainsi la volonté de protection de la durabilité des océans au niveau mondial. Au sein des Nations unies, des efforts sont menés depuis 2015 pour

développer des documents juridiquement contraignants sur la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées en dehors des juridictions nationales. Le mouvement visant à protéger la biodiversité en haute mer ne cesse de s'intensifier.

Le Japon, entouré de mers dans des climats allant du subarctique au tropical et abritant de nombreux lieux de pêche, a eu par le passé un impact négatif sur l'environnement et l'écosystème côtier à travers ses activités économiques. Face à ses regrets et en réfléchissant sur ses erreurs passées, le Japon a pris un éventail de mesures pour la protection et l'utilisation durable des écosystèmes et des ressources marines. Cette expérience pratique peut bénéficier à de nombreux pays, dont les États insulaires du Pacifique. Par exemple, s'il est vrai que la pollution des eaux industrielles a eu des conséquences graves sur la santé environnementale au Japon, notamment la maladie de Minamata, le pays a su résoudre ces problèmes au fil des ans en élaborant des lois pour lutter contre la pollution de l'eau et en menant des mesures préventives. On peut également citer les efforts d'Okinawa pour restaurer les récifs coralliens endommagés par la sédimentation des sols rouges suite à l'aménagement intensif des terres. Okinawa a encouragé les recherches et les mesures pour faire face au problème des sols rouges. Par ailleurs, les pêcheries artisanales sont très présentes au Japon comme dans de nombreux pays en développement. Ce point commun offre des opportunités de partager des connaissances et des expériences liées à la gestion des ressources halieutiques et à la promotion des pêcheries. En tirant parti de la collaboration internationale, plutôt que de s'appuyer sur les points forts et les savoirs de pays pris isolément, il est possible de parvenir à une protection et à une utilisation durable optimales de la biodiversité et des écosystèmes marins.

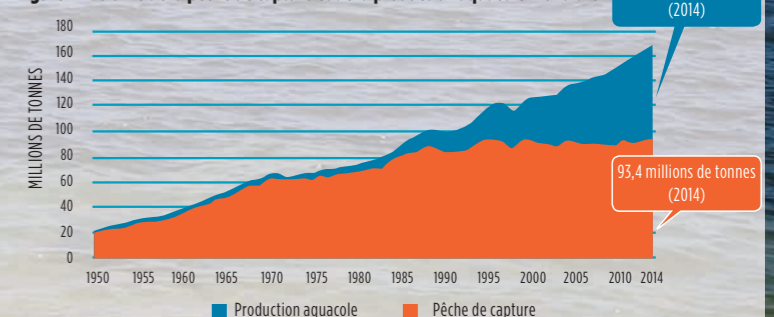
# Changer les océans Changer le monde

Figure 1 : Évolution des stocks mondiaux de poissons marins depuis 1974



※ **Sous-exploité** : Pêche nouvelle ou peu développée dont le potentiel d'expansion dans la production totale est élevé.  
**Pleinement exploité** : Pêche opérant à un niveau proche du niveau de rendement optimal et sans possibilité d'expansion.  
**Surexploité** : Pêche exploitée à un niveau jugé non durable à long terme, sans possibilité d'expansion et avec un risque d'épuisement ou d'effondrement des stocks.

Figure 2 : Volume de la pêche de capture et de la production aquacole mondiale



Source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2016)